



Rapport de la séance publique du conseil communal du 28/04/2021 à 19h00, Centre polyvalent à Trintange

Tous les membres du conseil communal étaient présents lors de la séance du conseil, qui a été présidée par le bourgmestre Thomas Wolter.

1. Fixation du local de réunion du conseil communal

Compte tenu des réglementations actuelles relatives à la pandémie de COVID-19, il a été décidé à l'unanimité de tenir la séance du conseil communal au Centre polyvalent de Trintange.

2. Signature des titres de recettes (exercices 2020 et 2021)

Des pièces de recettes d'un montant de 2 753 293,41 euros pour l'exercice 2020 et de 1 017 042,63 euros pour l'exercice 2021 devaient être signées.

3. Arrêt provisoire du compte de gestion 2018

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité la clôture provisoire du compte pour l'exercice 2018.

4. Avis sur le prix du bois de chauffage pour les particuliers (prix 2021)

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité les prix de vente proposés par l'administration des eaux et forêts.

5. Modifications des budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021

3/130/618820/99001 « Frais de formation »

4/412/221100/21011 « Acquisition bois, lieu-dit "HUF" – Waldbredimus »

Le conseiller Mike Molling n'a pas participé au vote, en raison de son lien de parenté avec les vendeurs des parcelles forestières.

Les modifications suivantes du budget communal 2021 ont été approuvées à l'unanimité par le conseil communal :

- Augmentation des dépenses pour le centre de coûts 3/130/618820/99001 « Dépenses pour la formation continue » dans le budget ordinaire de 3 000 à 6 000 euros ;
- Création du centre de coûts 4/412/221100/21011 « Achat de parcelles forestières au lieu-dit "HUF" – Waldbredimus » dans le budget extraordinaire. Un montant de 38 000 euros était prévu pour ce centre de coûts.

6. Avis sur les réclamations contre les modifications apportées au projet PAG

Les recours contre les décisions du conseil municipal (séance du 13/01/2021) concernant l'acceptation ou le rejet des réclamations relatives au nouveau PAG ont été adressés au ministère de l'Intérieur.

Le conseil communal a été informé de ces oppositions par le ministère de l'Intérieur et est appelé à formuler des observations.

Les différents recours ont été présentés par le technicien Charel Faltz et un vote a ensuite eu lieu pour savoir si le conseil communal devait appuyer ou non ces recours.

Réclamation 1 : « STUMPER / ALPINA / BEISSEL-FELTEN » a été rejetée à l'unanimité.

Réclamation 2 : « NICO REUTER » a été rejetée à la majorité. Le conseiller Louis Oberhag a voté pour l'acceptation de la réclamation.

Réclamation 3 : « CONSORTS REUTER » a été rejetée à la majorité. Le conseiller Louis Oberhag a voté pour l'acceptation de la réclamation.

Réclamation 3.1 (partie 2 de la réclamation) : « CONSORTS REUTER » a été rejetée à l'unanimité.

Réclamation 4 : « VONCKEN-MOUSEL » a été rejetée à l'unanimité.

Réclamation 5 : « CONSORTS BEISSEL » a été rejetée à la majorité. Le conseiller Louis Oberhag a voté pour l'acceptation de la réclamation.

Réclamation 6 : « JEAN ZAHLES » a été rejetée à l'unanimité.

Réclamation 7 : « SCHMIT-HEINESCH » a été rejetée à la majorité. Le conseiller Gaston Knepper s'est abstenu.

Réclamation 8 : « SCHMIT » a été rejetée à la majorité. Les conseillers Gaston Knepper et Philippe Rennel se sont abstenus.

7. Certification PEFC des forêts communales

Le PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui promeut l'exploitation forestière durable.

L'exploitation forestière durable englobe les aspects écologiques, économiques et sociaux de la gestion des forêts.

La certification forestière vise à garantir une gestion des forêts telle qu'elles soient protégées tant pour les générations actuelles que futures. Le bois issu de cette exploitation forestière est marqué du label PEFC.

Le conseiller Louis Oberhag a demandé quel était le coût des audits annuels.

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité la certification PEFC de la forêt de la commune.

8. Suppression d'un poste d'employé communal de 30h

Avec la mutation d'un employé communal au poste de fonctionnaire communal l'an dernier, ce poste est devenu inutile.

Le conseil communal a décidé à l'unanimité de supprimer ce poste.

9. Suppression d'un poste de 40h de salarié à tache intellectuelle pour les besoins de la structure d'accueil

Ce poste pour la Maison Relais existe depuis 2009 et n'a jamais été pourvu.
Le conseil communal a décidé à l'unanimité de supprimer ce poste.

10. Approbation d'un acte notarié : Acquisition de 2 bois, lieu-dit « HUF ».

Le conseiller Mike Molling n'a pas participé au vote, en raison de son lien de parenté avec les vendeurs.

Le 21/04/21, le collège échevinal a approuvé l'acte notarié pour l'achat des deux parcelles forestières au prix de 36 000 euros.

Le conseiller Louis Oberhag a demandé quel était le motif de l'achat des deux parcelles.

Au nom du collège échevinal, le bourgmestre Thomas Wolter a justifié cet achat par la possibilité de créer, à l'avenir, des sentiers de randonnée et de promenade grâce à l'échange de parcelles de valeur égale.

L'acte notarié a été approuvé à l'unanimité et signé par le conseil communal.

11. À huis clos : démission d'un membre de la commission scolaire

Un membre de la commission scolaire nommé par le conseil communal a donné sa démission.
Le conseil communal a accepté la démission par vote à bulletin secret.

12. Affaires courantes et questions des conseillers communaux

Le conseiller Gaston Knepper a souligné que de nombreux automobilistes empruntent désormais la Rue de Village à Ersange pour accéder à la N28 (Eiter Strooss) – ou inversement. Or, il y est interdit de circuler.

Le collège échevinal interviendra sur cette question.

Le conseiller Philippe Rennel a signalé le manque de propreté des chemins et des espaces verts de la commune. Il fait allusion ici aux déchets et crottes de chiens. Il a demandé que davantage de poubelles soient prévues pour les sachets de ramassage de crottes.

L'échevin Jean-Claude Ruppert a émis l'idée de prévoir, à l'avenir, des espaces pour chiens appropriés dans les zones de construction.

Les mesures suivantes devraient être prises à court terme :

- Une lettre d'information sera rédigée à ce sujet, puis distribuée à tous les ménages et publiée sur le site Web et sur Facebook.
- La commission environnementale proposera de nouveaux emplacements pour des poubelles, panneaux et bancs.

La séance fut levée à 21h05.